



Mis en ligne le 18/07/2023

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DEPARTEMENT DE L'AUDE**

Commune de Cuxac d'Aude

Arrêté n°2023-185

Domaine : Libertés publiques et pouvoirs de police-Police municipale  
Objet : Autorisation d'occupation de la voie publique pour un déménagement du 2 rue OULMEDE vers le 9, rue RACINE,

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CUXAC-d'AUDE,

**Vu** le code la voirie routière et en particulier ses articles L115-1 et suivants, L141-1 et suivants,

**Vu** le Code de la route,

**Vu** les articles L2212-1, L2213-1 et suivants du CGCT,

**Vu** l'article L511-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure,

**Considérant** la demande effectuée par monsieur RODARI Cédric pour effectuer un déménagement.

**Considérant** qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures afin de permettre le bon déroulement de ce déménagement,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Le stationnement sera interdit sur trois emplacements à proximité immédiate du 2 rue OULMEDE et du 9, rue RACINE à CUXAC d'AUDE, ces emplacements seront réservés samedi 08 juillet 2023 de 16h00 à 20h00, pour le stationnement du véhicule lié au déménagement.

**ARTICLE 2 :** Le bénéficiaire a la charge de la signalisation réglementaire de cette opération, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation,

**ARTICLE 3 :** Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale, Monsieur Le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vinassan, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CUXAC-d'AUDE, le 13 juillet 2023

Le Maire

Grégory DELFOUR

